

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI

RAPPORT ANNUEL 1960

=====

A. <u>EUROPE</u>	
I. COMMISSION	p. 1
II. COMITE DE DIRECTION	3
III. COMITE FINANCIER	4
IV. COMITE DE GERANCE DU FONDS DE PREVOYANCE	4
V. COMITE AMERICAIN	5
VI. FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO	5
VII. PERSONNEL	7
VIII. ACTIVITE GENERALE	
1. Dénomination de l'Institut	8
2. Budget	9
3. Recettes diverses	9
4. Publications	10
5. Iconographie	11
6. Travaux scientifiques	12
7. Missions scientifiques	16
8. Propagande	16
9. Divers	18
B. <u>AFRIQUE</u>	
IX. PERSONNEL	21
X. ACTIVITE GENERALE	
1. Parc National Albert	
A) Station de Rumangabo	23
B) Station de la Rwindi	25
C) Station de Mutsora	27
2. Parc National de la Kagera	27
3. Parc National de la Garamba	29
4. Parc National de l'Upemba	
A) Station de Lusinga	30
B) Station de Kayo	31
XI. ACTIVITES SCIENTIFIQUES	
1. Observations permanentes	33
2. Missions d'exploration	33
XII. TOURISME	34
XIII. CONSIDERATIONS GENERALES	34

TRENTIEME RAPPORT ANNUEL

Exercice 1960

A. EUROPE

I. COMMISSION

Aucun changement n'étant intervenu au cours de l'exercice 1960 dans la composition de la Commission, ce collège se présentait de la façon suivante au 31 décembre 1960 :

Président

M. V.VAN STRAELEN, Directeur honoraire de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Secrétaire

M. W.ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat

Membres nommés par le Roi (premier tiers)

MM. Comte A.BEAUFFORT (de), Inspecteur d'Etat honoraire du Congo
Belge

A.BECQUET, Directeur à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo

A.DUBOIS, Directeur honoraire de l'Institut de Médecine Tropicale "Prince Léopold"

J.-P.HARROY, Résident Général du Ruanda-Urundi

F.JURION, Directeur Général de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo

M.MAQUET, Gouverneur de Province honoraire, Membre du Conseil de Législation

R.MAYNE, Recteur honoraire de l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux

le Révérend Père G.MOSMANS

E.STOFFELS, Professeur à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux

Ch.VANDER ELST, Docteur en Droit

Membres nommés par le Roi, sur proposition des institutions scientifiques belges (deuxième tiers)

- MM. J. BOUCKAERT, Professeur à l'Université de l'Etat à Gand
R. BOUILLENNE, Directeur de l'Institut et du Jardin Botaniques de l'Université de Liège
P. BRIEN, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
P. DINGENS, Professeur à l'Université de l'Etat à Gand
M. DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège
H. KOCH, Professeur à l'Université Catholique de Louvain
P. MARTENS, Professeur à l'Université Catholique de Louvain
G. MORTELMANS, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
P. TERACHE, Professeur à l'Ecole de Médecine Vétérinaire de l'Etat
E. VAN CAMPENHOUT, Professeur à l'Université Catholique de Louvain

Membres proposés au choix du Roi par la Commission et désignés parmi les membres d'institutions scientifiques étrangères (troisième tiers)

- MM. Horace M. ALBRIGHT, Président of the United States Potash Company
le Docteur F. J. C. CAMBOURNAC, Directeur Régional de l'Office Mondial de la Santé, à Brazzaville
R. L. E. DRESCHFIELD, Chairman of Trustees Uganda National Parks
G. MANGENOT, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris
Th. MONOD, Directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire, à Dakar
Fairfield OSBORN, Président de la New York Zoological Society
J. -L. TROCHAIN, Directeur de l'Institut d'Etudes Centrafricaines, à Montpellier
Baron van HARINKMA thoe SLOOTEN, Ancien Ambassadeur des Pays-Bas
The Marquess of WILLINGDON, Président de la Fauna Preservation Society

La Commission s'est réunie deux fois au cours de l'exercice 1960 :

le 21 mai - LXIIème séance
le 17 décembre - LXIIIème séance

Monsieur le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a été représenté à la LXIIème séance par M. M. Van den ABEELE, Administrateur Général du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

II. COMITE DE DIRECTION

Aucun changement n'est intervenu dans la composition de ce collège au cours de l'exercice sous revue. Il se présentait comme suit au 31 décembre :

Président

M. V.VAN STRAELEN, Directeur honoraire de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Vice-Président

M. M.MAQUET, Gouverneur de Province honoraire, Membre du Conseil de Législation

Membres

MM. A.BECQUET, Directeur à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo
A.DUBOIS, Directeur honoraire de l'Institut de Médecine Tropicale "Prince Léopold"
W.ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat
E.STOFFELS, Professeur à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux
E.VAN CAMPENHOUT, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Louvain
Ch.VANDER ELST, Docteur en Droit

Monsieur le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a été représenté par M. P.STANER, Directeur Général, aux 342, 343, 344, 345 et 347èmes séances. Il a représenté Monsieur le Ministre des Affaires Africaines aux 353, 355, 356 et 357èmes séances.

Secrétaire

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a assuré la direction des services pendant la période sous revue.

Le Comité de Direction s'est réuni aux dates suivantes :

1.	16 janvier	-	342ème séance
2.	20 février	-	343ème séance
3.	19 mars	-	344ème séance
4.	9 avril	-	345ème séance
5.	23 avril	-	346ème séance
6.	21 mai	-	347ème séance
7.	11 juin	-	348ème séance
8.	18 juin	-	349ème séance
9.	2 juillet	-	350ème séance
10.	9 juillet	-	351ème séance

11.	26	juillet	-	352ème	séance
12.	17	août	-	353ème	séance
13.	17	septembre	-	354ème	séance
14.	30	septembre	-	355ème	séance
15.	10	octobre	-	356ème	séance
16.	19	novembre	-	357ème	séance
17.	1	décembre	-	358ème	séance
18.	17	décembre	-	359ème	séance

III. COMITE FINANCIER

La composition de ce collège n'a pas varié au cours de l'exercice et se présentait comme suit au 31 décembre 1960 :

MM. A.de GUCHTENIERE, Directeur Général de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite
Fr.de VOGHEL, Vice-Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique
G.FEYERICK, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque Belgo-Congolaise

Conformément à l'article 17 du Règlement d'Ordre Intérieur, ce collège, en sa séance du 28 avril 1960, a examiné la comptabilité de l'Institut pour l'exercice 1959. Le Procès-Verbal de cette réunion ayant conclu à l'exactitude des comptes présentés, la Situation financière et le Compte de Recettes et Dépours au 31 décembre 1959 ont été approuvés par la Commission en sa LXXIIème séance.

IV. COMITE DE GERANCE DU FONDS DE PREVOYANCE

La composition de ce collège se présentait comme suit pour la période du 1er janvier au 30 juin 1960 :

MM. J.LEBRUN	Président
Th.LAMINE	Actuaire-Conseil
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction
G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif

Au cours de la 29ème séance du Comité de Gérance, la Situation financière et le Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1959 furent approuvés.

Etant donné l'incertitude quant au sort futur de l'Institut, le Comité de Direction a approuvé les termes de la convention passée avec l'association sans but lucratif "Sécurité et Prévoyance", fondée par les membres du personnel. Cette association a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la sauvegarde

des intérêts moraux, matériels et sociaux des agents de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi.

Elle a pour but de veiller à l'exécution du Règlement de Prévoyance en faveur des membres du personnel de l'Institut et de gérer l'actif et le passif du Fonds de Prévoyance qui lui est confié, ainsi que les fonds et les biens dont elle dispose. Ceux-ci sont constitués par les versements de l'Institut des Parcs Nationaux à l'Association en vue de couvrir les obligations que l'Institut a contractées envers les membres de son personnel, antérieurement à la date de la constitution de l'Association, ou les obligations qui pourraient naître après la date de sa constitution envers ce personnel.

En vertu des dispositions de la convention intervenue entre l'Institut et l'association "Sécurité et Prévoyance" le Fonds de Prévoyance a reçu décharge régulière pour sa gestion jusqu'au 30 juin 1960.

V. COMITE AMERICAIN

Ce Comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'exercice et se présente dans la composition suivante :

Président

M. A.WETMORE, Président du Field Museum of Natural History, à Chicago

Membres

MM. le Docteur R.YERKES, Institute of Psychology de l'Université de Yale, à New Haven
le Docteur L.H.WEED, Directeur de la John Hopkins University, à Baltimore
F.TRUBEE DAVISON, Président du Board of Trustees de l'American Museum of Natural History, à New York

VI. FOUNDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

Aucune modification n'est intervenue dans la composition du Conseil d'Administration qui se présentait comme suit au 31 décembre 1960 :

Président

M. M.DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège

Vice-Président

M. Ch.HERVY-COUSIN, Avocat honoraire à la Cour d'Appel

Membres

MM. C.CAMUS, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains
le Baron L.EMPAIN, Directeur de Homes d'Enfants
le Comte L.LIPPENS, Bourgmestre de Knokke
W.ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat
Ch.VANDER ELST, Docteur en Droit
V.VAN STRAELEN, Président de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi

Directeur

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi

Au cours de l'exercice 1960, la Fondation a perçu un revenu sur son portefeuille titres de 422.083,--frs et des intérêts sur compte en banque pour un montant de 2.065,--frs.

Le montant des subsides accordés s'élève au total de 432.140,--frs dont les bénéficiaires sont les suivants :

M. A.CLEUTER, Dessinateur au Jardin Botanique de l'Etat, pour l'exécution de dessins destinés à illustrer la Flore du Parc National de la Garamba.

M. R.LAURENT, Herpétologiste, afin de lui permettre d'entreprendre l'étude des Batraciens du Parc National Albert.

M. G.F.de WITTE, pour frais de déplacements et de séjour à Paris et à Londres, en vue de la consultation des collections du Muséum National d'Histoire Naturelle et du British Museum.

M. X.MISONNE, Professeur à l'Université Lovanium, à Kimuenza, pour lui permettre de réaliser des investigations sur les rongeurs du Parc National de la Kagera.

M. GRASSHOF, Docteur en Sciences zoologiques de l'Université de Francfort, à titre de subside de travail pour l'étude des familles d'Arachnides qui ne sont pas étudiées par M. C.Fr.ROEWER.

M. le Professeur H.HEDIGER, Directeur du Jardin Zoologique de Zürich, pour deux mois de séjour dans les Parcs Nationaux du Congo, au cours desquels il a procédé à des observations comparatives sur la psychologie animale.

M. W.ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat, Secrétaire de la Commission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi, pour lui permettre de représenter cette institution au Congrès Forestier Mondial qui s'est tenu à Seattle du 20 août au 10 septembre 1960.

M. G.W.KRANTZ, de l'Oregon State College à Corvallis, en vue de lui assurer l'assistance technique et le matériel de préparation nécessaire à l'étude des Mesostigmata faisant partie de la collection d'Acariens récoltés au Parc National de la Garamba.

M. J.VERBEKE, pour frais de voyage et de séjour à l'European Laboratory à Délémont (Suisse) et au Musée d'Histoire Naturelle de Vienne, pour lui permettre de poursuivre sa spécialisation dans les Diptères entomophages et malacophages.

M. Cl.CORNET d'ELZIUS, Conservateur au Parc National Albert, afin de lui permettre de réunir, par une méthode mécanographique, les observations et recensements d'animaux effectués au Parc National Albert, dans la plaine des Rwindi-Rutshuru.

M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi, pour compléter ses observations zoologiques dans les Parcs Nationaux de l'Est africain.

M. Marcel BAHIZI, de Rutshuru, participation à ses frais de séjour à Bruxelles, à l'occasion d'un stage qu'il effectuera dans les Parcs Nationaux des Etats-Unis.

M. R.zur STRASSEN, du Natur-Museum und Forschungs-Institut de Francfort, dans le but de lui permettre de rémunérer un assistant chargé de la préparation des Drosophilidae du Parc National de la Garamba.

M. C.DONIS, Professeur à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux, participation aux frais de son voyage au Congrès Forestier Mondial, à Seattle, où il a représenté l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi.

VII. PERSONNEL

a) Direction

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a assumé la direction des services métropolitains.

b) Personnel administratif

En raison des circonstances et de la nécessité d'appliquer de sévères restrictions budgétaires, conformément aux instructions de M. le Ministre des Affaires Africaines, le préavis de licenciement a été donné, à la date du 1er octobre 1960, à trois membres du personnel administratif métropolitain.

Au 31 décembre 1960, la composition du cadre du personnel administratif était la suivante :

- 1 Chef du Secrétariat Administratif
- 1 Chef de Division
- 1 Commis
- 1 Messenger

Les collaborateurs suivants sont attachés à l'Institut à titre part-time :

MM. C.DUPONT, Directeur Général au Ministère des Affaires Africaines,
 en qualité de Conseiller juridique
G.DE VLEESCHAUWER, Comptable half-time
Th.LAMINE, Actuaire-Conseil

L'inspection médicale du personnel est assurée par M. le Docteur N.GRAFTIAUX. Madame la Docteresse MANDEVILLE-RINGOET est attachée comme conseil pour le règlement des formalités entraînées par les soins de santé.

c) Personnel scientifique

- 2 Assistants-Chefs de travaux (dont un botaniste et un entomologiste)
- 1 Entomologiste
- 2 Entomologistes-adjoints
- 7 Préparateurs et aides-préparateurs
- 1 Préparateur-technicien hors cadre
- 4 Préparateurs et aides-préparateurs hors cadre

--
17 unités.

M. E.LELOUP, Directeur de Laboratoire à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, ancien Directeur dudit Institut, a assumé la direction de la section scientifique.

VIII. ACTIVITE GENERALE

1. DENOMINATION DE L'INSTITUT

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi fondamentale relative aux structures du Congo, tant qu'une disposition légale n'est pas intervenue pour abroger le décret constitutif de l'Institut du 26 novembre 1934 et les arrêtés ultérieurs le complétant, ces textes restent valables.

En vertu de cette disposition, la dénomination de l'Institut doit rester ce qu'elle est. Toutefois, retenant des raisons psychologiques, il est admis d'adopter temporairement la dénomination de "Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi" dans tous les documents d'ordre administratif.

New Version

2. BUDGET

Le montant du subside alloué par le Ministère des Affaires Africaines s'est élevé à 32.203.176,--frs pour le budget ordinaire et à 1.800.000,--frs pour le budget extraordinaire. Ce dernier comprend 800.000,--frs pour l'exploration scientifique des Parcs Nationaux du Congo.

Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élève à 28.987.391,85 frs.

Les engagements budgétaires interviennent respectivement suivant les taux ci-dessous :

	<u>1960</u>	<u>1959</u>
1. Personnel européen	50,77 %	29,60 %
2. Personnel congolais	25,93	25,40
3. Administration	4,39	3,90
4. Travaux d'intérêt scientifique	2,37	1,72
5. Publications	2,62 /	5,26
6. Représentation/Propagande	0,73	1,04
7. Inspections	2,40	1,60
8. Constructions/Aménagements	6,29 /	19,17
9. Assurances	0,42	1,02
10. Ameublement/Bibliothèque/Instruments scientifiques/Documentation photographique	0,27	1,43
11. Missions scientifiques	2,76 /	6,24
12. Abonnement	0,31	0,78
13. Véhicules	0,74 /	2,84

L'augmentation importante accusée en 1960 à la rubrique "Personnel européen" est due aux événements qui ont entraîné le rapatriement des familles des agents et 46% de l'effectif de ces derniers, ainsi qu'aux dépenses corollaires auxquelles sont venues s'ajouter des dépenses nouvelles, telle l'indemnité spéciale accordée au personnel européen resté sur place.

3. RECETTES DIVERSES

Les recettes comptabilisées se montent à 1.550.806,50 frs se répartissant comme suit :

Europe

Vente de publications	361.114,--
Intérêts sur comptes en banque	4.452,--
Recettes imprévues	10.000,--
Annulation provision pour achat véhicule	200.000,--

Afrique

Vente de véhicules	154.000,--
Taxes de visites	735.389,--
Vente de publications	85.851,50

2. BUDGET

Le montant du subside alloué par le Ministère des Affaires Africaines s'est élevé à 32.203.176,--frs pour le budget ordinaire et à 1.800.000,--frs pour le budget extraordinaire. Ce dernier comprend 800.000,--frs pour l'exploration scientifique des Parcs Nationaux du Congo.

Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élève à 28.987.391,85 frs.

En raison des possibilités de retard dans l'obtention des crédits, des réserves ont été constituées, grâce à de sévères économies. Ces réserves permettront d'assurer le fonctionnement de l'Institut au cours des premiers mois de l'année 1961.

3. RECETTES DIVERSES

Les recettes comptabilisées se montent à 1.550.806,50 frs se répartissant comme suit :

Europe

Vente de publications	361.114,--
Intérêts sur comptes en banque	4.452,--
Recettes imprévues	10.000,--
Annulation provision pour achats	200.000,--

Afrique

Vente de véhicules	154.000,--
Taxes de visites	735.389,--
Vente de publications	85.851,50

Il faut tenir compte que l'annulation d'une provision pour achats n'est pas une recette réelle, mais un retour au patrimoine. Les recettes effectives se montent donc à 1.350.806,50 frs contre 1.929.343,50 frs en 1959.

Si les ventes de publications passent de 351.027,--frs, en 1959, à 446.965,50 frs en 1960, par contre les taxes de visites tombent de 1.568.425,50 frs à 735.389,--frs ce qui s'explique par l'interruption de tout mouvement touristique à partir du mois de juillet.

4. PUBLICATIONS

L'incertitude dans laquelle l'Institut s'est trouvé, quant à l'obtention des crédits, a amené le Comité de Direction à suspendre temporairement les travaux d'impression des publications scientifiques. Les travaux suivants avaient déjà paru avant cette décision :

Exploration du Parc National Albert

IV. Mission J.LEBRUN (1937-1938)

Fasc. 2.- J.LEBRUN (Bruxelles) Etudes sur la Flore et la Végétation des champs de lave au Nord du lac Kivu

IX. Mission F.BOURLIERE-J.VERSCHUREN

Fasc. 1.- F.BOURLIERE (Paris) et J.VERSCHUREN (Rutshuru) Introduction à l'Ecologie des Ongulés du Parc National Albert

Exploration du Parc National de la Garamba

I. Mission H.DE SAEGER, en collaboration avec P.BAERT, G.DEMOULIN, I.DENISOFF, J.MARTIN, M.MICHA, A.NOIRFALISE, P.SCHOEMAKER, G.TROUPIN et J.VERSCHUREN (1949-1952)

Fasc. 18.- 1. Pentastomidae, par J.DOUCET (Abidjan); 2. Cixiidae (Homoptera Fulgoroidea), par H.SYNAVE (Bruxelles); 3. Bruchidae (Coleoptera Phytophagoidea), par J.DECELLE (Yangambi)

Exploration du Parc National de l'Upemba

I. Mission G.F.de WITTE, en collaboration avec W.ADAM, A.JANSSENS, L.VAN MEEL et R.VERHEYEN (1946-1949)

Fasc. 55.- C.Fr.ROEWER (Bremen), Aranea Lycosaeformia II, Fam. Lycosidae, Vol. 2.

Fasc. 59.- 1. Pentastomidae, par J.DOUCET (Abidjan); 2. Cicadidae (Hemiptera Homoptera Auchenorrhyncha), par J.DLABOLA (Praha); 3. Alticidae (Coleoptera Phytophagoidea), par J.BECHYNE (El Salvador); 4. Euaesthetinae (Coleoptera Polyphaga Fam. Staphylinidae), by D.H.KISTNER (Rochester); 5. Genus Zyras (Coleoptera Polyphaga, Subfam. Aleocharinae), by H.LAST (Banstead, Surrey); 6. Bruchidae (Coleoptera Phytophagoidea), par J.DECELLE (Yangambi).

Deux fascicules, dont la composition était déjà commencée, n'ont toutefois pas fait l'objet d'une suspension d'exécution. Il s'agit de l'étude sur la girafe, de D.BACKHAUS, et de 9 études diverses réalisées, pour la plupart, avec la collaboration de membres de l'Institut Pasteur de Paris.

Au 31 décembre 1960, l'Institut avait à son actif 255 publications comptant 27.148 pages et 896 planches hors texte, parmi lesquelles figurent 368 études scientifiques.

3.658 nouvelles espèces ont été décrites dans ces publications. L'illustration de ces études a nécessité la confection de 8.041 clichés typographiques, parmi lesquels 6.904 au trait, 1.137 en simili et 145 cartes.

La vente des publications de l'Institut, comprenant les ouvrages scientifiques, les cartes postales et les agrandissements en phototypie, a atteint les chiffres suivants :

Europe	:	361.114,--frs	} 446.965,50frs
		85.851,50frs	

Le service de 154 abonnements gratuits ou payants est assuré dans 23 pays différents. Ces publications sont mises à la disposition de nombreuses personnalités du monde savant et figurent dans les bibliothèques d'importantes écoles, université et organismes de recherches scientifiques.

Des publications diverses ont été offertes, à titre de propagande, à 125 personnalités ou institutions belges et étrangères, ou à des collaborateurs scientifiques en vue de faciliter leurs travaux.

5. ICONOGRAPHIE

Au 31 décembre 1960, l'inventaire des clichés photographiques s'élève à 60.989 documents en différents formats, parmi lesquels 50.301 photographies en noir et 10.688 en couleurs.

Une série de clichés typographiques réutilisables ont été remis en don par la revue "Belgique d'Outremer". Ces clichés, réalisés au départ de documents photographiques appartenant à l'Institut, ont servi à l'illustration d'articles consacrés aux Parcs Nationaux du Congo.

Des documents iconographiques ont été communiqués à 26 personnes ou organismes en vue d'illustrer des cours et des conférences ainsi que des publications sur la flore et la faune.

Des envois réguliers de photographies en noir et blanc ont été effectués par M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent dont un certain nombre n'a pu encore être inventorié, les légendes s'y référant n'ayant pu encore être communiquées par l'auteur.

M. J. de HEINZELIN, Chargé de mission, a remis 107 photographies en noir et blanc et 4 films en couleurs sur la mission qu'il accomplit en 1959.

Films cinématographiques

Deux films 16 mm en couleurs sur l'éruption du Kitsimbanyi, en 1958, ont été remis par M. A. MEYER, Chargé de mission de l'Institut.

6. TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Les collections récoltées par les missions d'exploration se trouvent actuellement pour étude entre les mains de 120 spécialistes, dont 92 étrangers appartenant à 20 pays différents, indépendamment des botanistes assumant l'étude des herbiers de l'Institut à l'occasion de l'établissement de la Flore du Congo et du Ruanda-Urundi.

L'activité de la section scientifique, pendant l'année 1960, a été consacrée à la préparation et au triage par famille des récoltes de la Mission d'exploration des secteurs Nord du Parc National Albert, à l'étiquetage définitif des Lamiinae et des Dytiscidae du Parc National de la Garamba, à la préparation et à l'emballage des envois destinés à des spécialistes et à la réception des envois de M. J. VERSCHUREN, Chargé de mission permanent.

1° Matériel du Parc National de la Garamba :

L'expédition à l'étude du matériel du Parc National de la Garamba a été poursuivie en 1960. Actuellement, presque toutes les familles susceptibles d'être étudiées par un spécialiste ont été expédiées, sauf quand ce dernier détient encore d'autres collections de l'Institut pour examen.

2° Matériel de la Mission d'Exploration des Secteurs Nord :

Le matériel provenant des Secteurs Ruwenzori et Tshiaberimu est entièrement préparé et presque complètement trié par famille.

En résumé, le travail général effectué représente :

	<u>1960</u>	<u>total</u>
Ruwenzori	95.090	336.269 exemplaires
Tshiaberimu	41.551	62.751 exemplaires

En dehors de ses travaux d'organisation et de surveillance, M. G. FAGEL, Entomologiste, a continué l'étude des Pinophilini du Parc National de la Garamba et du Parc National de l'Upemba, conjointement avec la révision de la tribu pour la faune éthiopienne. Il prépare, en outre, la révision des Cryptobia africains (délimitation et description des genres; établissement d'une table dichotomique).

M. J. VERBEKE, Assistant-Chef de Travaux, a achevé la description des espèces nouvelles des Tachinidae du Parc National de la Garamba et a rédigé l'introduction du manuscrit s'y rapportant.

M. P. VANSCHUYTBROECK, Entomologiste-adjoint, a établi un manuscrit sur les Toxopodinae du Parc National de la Garamba et prépare un second travail sur les Toxopodinae, Nematopodinae et Menopodinae du Parc National de l'Upemba.

M. H. SYNAVE, Entomologiste-adjoint, poursuit l'étude des Lophodidae du Parc National de la Garamba.

Le botaniste de l'Institut, M. R. TOURNAY, a poursuivi l'étude des herbiers de la mission d'exploration du Parc National de la Garamba en vue de la préparation du volume 2 de la Flore des Spermatophytes consacrée aux Choripétales.

Dans les autres sections, nous notons les travaux suivants :

Préparation et achèvement de squelettes d'oiseaux du Parc National Albert.

Triage et étiquetage des poissons du Parc National Albert.

Déballage des Batraciens pour détermination.

Triage du Plancton du Parc National Albert.

Triage des mollusques des Parcs Nationaux Albert, de la Garamba et de l'Upemba.

Travaux publiés au cours de l'année par le personnel scientifique de l'Institut :

M. G. FAGEL :

- 1) Mission zoologique de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique centrale, en Afrique orientale, 1957 (P. BASILEWSKY-N. LELEUP) Staphylinidae Paederini
(Annales Mus. roy. Congo Belge, série in 8°, Sci. Zool. vol. 81)
- 2) Sur quelques Paederini de la Dorsale congolaise
(Rev. Zool. Bot. Afric. LXI, fasc. 3-4)
- 3) Qu'est le Scopaeus debilis HOCHHUT ?
(Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg. XXXV, n° 47)
- 4) Révision des Sclerochiton africains
(Rev. Zool. Bot. Afr. LXI, fasc. 1-2)
- 5) Qu'est le Quedius boops GRAVENHORST ?
(Bull. Ann. Soc. ent. Belg. XCVI, fasc. V-VIII)
- 6) Remarques sur quelques Paederinae de Somalie
(Atti Soc. ital. Sci. Nat. del Museo Civ. Stor. Nat. Milano, XCIX, fasc. II)
- 7) Le complexe des Anisopsis
(Bull. Inst. roy. Sci. Nat. Belg. XXXVI, n° 41)
- 8) Sur quelques Scimbalium d'Afrique Noire
Rev. Zool. Bot. Afr. LXII, fasc. 1-2)
- 9) Sur quelques Blepharrhymenus de la faune méditerranéenne
(Rev. franç. d'Ent. XXVII, fasc. 4)

M. H. SYNAVE :

- 1) Exploration du Parc National de la Garamba - Mission H. DE SAEGER, Fasc. 18 - Cixiidae.
- 2) Contribution à la connaissance des Fulgorides de l'Ile Maurice (Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg. XXXVI, n° 36).

Les mouvements de collections suivants ont eu lieu en 1960 :

Matériel du Parc National Albert soumis à des spécialistes

Scorpionnes (VACHON)
Coleoptera Melolonthinae (partie) (DECELLE)
Diptera Sepsidae (VANSCHUYTBROECK)

Matériel du Parc National Albert renvoyé par des spécialistes

Coleoptera Melolonthinae (partie) (DECELLE)
Hymenoptera Ichneumonidae Bessinae (BENOIT)
 Metopiinae (BENOIT)
 Cryptinae (non dét.) (BENOIT)
Cynipidae (non dét.) (BENOIT)
Apidae Megachiles (PASTEELS)

Matériel du Parc National de l'Upemba soumis à des spécialistes

Scorpionnes (VACHON)
Orthoptera Tettigoniidae (RAGGE)
Embioptera (ROSS)
Homoptera Fulgoridae (SYNAVE)
 Jassidae (LINNAVUORI)
 Membracidae (CAPENER)
Coleoptera Scarabaeidae Melolonthinae (pars) (DECELLE)
Diptera Drosophilidae (BURLA)
 Sepsidae (VANSCHUYTBROECK)
Hymenoptera Pompilidae (WAHIS)

Matériel du Parc National de l'Upemba renvoyé par des spécialistes

Acari Ixodidae (WHARTON)
Homoptera Fulgoridae (SYNAVE)
Coleoptera Staphylinidae Euaesthetinae (KISTNER)
 Languriidae (VILLIERS)
 Melolonthinae (pars) (DECELLE)
 Curculionidae (pars) (VOSS)
Trichoptera (JACQUEMART)
Hymenoptera Ichneumonidae Bassinae (BENOIT)
 Metopiinae (BENOIT)
Apidae Megachiles (PASTEELS)

Matériel du Parc National de la Garamba soumis à des spécialistes

Scorpiones (VACHON)
Myriopodes (KRAUS)
Isoptera (HARRIS)
Orthoptera Acridiidae (DIRSH)
 Tetrigidae (DIRSH)
 Tettigoniidae (RAGGE)
Thysanoptera (zur STRASSEN)
Heteroptera Reduviidae (VILLIERS)
Homoptera Membracidae (CAPENER)
 Lophopidae (SYNAVE)
 Achilidae (SYNAVE)
 Cercopidae (SYNAVE)
Coleoptera larva (CROWSON)
 Dytiscidae (pars) (MOUCHAMPS)
Trichoptera (JACQUEMART)
Diptera Sapromyzidae (STUCKENBERG)
 Sepsidae (VANSCHUYTBROECK)
Hymenoptera Pompilidae (WAHIS)

Matériel du Parc National de la Garamba renvoyé par des spécialistes

Homoptera Lophopidae (SYNAVE)
Embioptera (ROSS)
Coleoptera Staphylinidae Euaesthetinae (KISTNER)
 Zyrasini (LAST)
 Colydiidae (POPE)
 Aderidae (BAGUENA)
 Languriidae (VILLIERS)
 Chrysomelidae Hispinae (UHMANN)
 Cryptocephalinae (en partie) (LINDEMANN)
 Halticinae (SCHERER)
 Cerambycidae Lamiinae (BREUNING)
 Cerambycinae (dét.en partie) (BREUNING)
 Scarabaeidae Coprinae (FERREIRA)
 Anthribidae (WOLFRUM)
Diptera Chironomidae (FREEMAN)
 Tabanidae (LECLERCQ)
 Acroceridae (SCHLINGER)
 Bombyliidae (BOWDEN)
 Sepsidae (VANSCHUYTBROECK)
Hymenoptera Apidae Megachiles (PASTEELS)

Matériel du Parc National Albert II soumis à des spécialistes

Scorpiones (VACHON)
Embioptera (ROSS)
Coleoptera Pselaphidae (JEANNEL)
 Scarabaeidae Melolonthinae (pars) (DECELLE)
 Bruchidae (DECELLE)

Diptera Dolichopodidae (VANSCHUYTBROECK)
Sepsidae (VANSCHUYTBROECK)
Sphaeroceridae (VANSCHUYTBROECK)
Celyphidae (VANSCHUYTBROECK)
Lepidoptera Heterocera (FLETCHER)

Matériel du Parc National Albert II renvoyé par des spécialistes

Embioptera (ROSS)
Coleoptera Carabidae (JEANNEL)
Languriidae (VILLIERS)
Cerambycidae Prioninae (GILMOUR)
Scarabaeidae Melolonthinae (pars) (DECELLE)
Diptera Celyphidae (VANSCHUYTBROECK)

7. MISSIONS SCIENTIFIQUES

En raison de la politique d'austérité instaurée dès le début de l'année 1960, aucune mission scientifique n'a été organisée.

Certains projets en vue ont été postposés ou interrompus.

8. PROPAGANDE

a) Conférences et Congrès

Dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'enseignement des Sciences aux Etats-Unis et sous les auspices de la National Science Foundation, M. R. BOUILLENNE, Directeur de l'Institut et du Jardin Botaniques de l'Université de Liège et membre de la Commission de l'Institut, a donné un cycle de conférences dans 18 institutions universitaires américaines. Parmi les sujets traités figurait "In the Wild of the Belgian Congo Albert National Park" qui a suscité un très grand intérêt.

M. R. F. INGER, Conservateur au Chicago Natural History Museum, a donné une conférence illustrée sur la mission d'étude des Batraciens qu'il a accomplie au Parc National de la Garamba.

M. F. FOULON, Conservateur du Parc National de Furfooz, a donné une série de conférences, dans les établissements de l'Enseignement moyen, sous les auspices de l'Association "Ardenne et Gaume", au cours desquelles il a évoqué les réalisations de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi.

M. le Docteur J. LARUELLE, Chargé de mission de l'Institut, a donné quatre conférences sur les Parcs Nationaux du Congo devant des sociétés géologiques et pédologiques belges.

M. W. ROBYNS, Secrétaire de la Commission, a donné à la Smithsonian Institution à Washington, une conférence sur la Flore du Congo et spécialement des Parcs Nationaux.

M. B.MBULA, Directeur Provincial de l'Information a.i. du Kivu, a communiqué le texte d'une conférence sur les Parcs Nationaux du Congo. Une très large diffusion a été donnée de ce texte, qui reflète l'excellent esprit de compréhension à l'égard de la protection de la Nature qui anime certaines autorités africaines.

M. V.VAN STRAELEN, Président, a été chargé officiellement de représenter le Congo Belge à l'Assemblée Générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, qui s'est tenue à Varsovie et à Cracovie au mois de juin 1960. M. W.ROBYNS y représentait également l'Institut.

D'autre part, M. W.ROBYNS a été chargé de représenter l'Institut au Vème Congrès Forestier Mondial qui s'est tenu à Seattle (U.S.A.) du 29 août au 10 septembre 1960. Il fut désigné comme vice-président de la Section I Sylviculture et Aménagement. M. C.DONIS, Professeur à l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux, délégué de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo, fut désigné comme deuxième délégué.

M. E.LELOUP, Chef de la Section Scientifique, a été désigné pour représenter l'Institut au IIème Congrès des Instituts d'Etudes africaines, qui s'est tenu à Paris, du 6 au 9 janvier 1960.

b) Documentation

La notice de vulgarisation "Protégez les Parcs Nationaux" a été publiée en trois langues et sa diffusion a été assurée dans les milieux intéressés. Cette note a été traduite en Kiswahili et les Stations d'Afrique ont été pourvues des exemplaires nécessaires pour être distribués dans les milieux autochtones.

Deux notes consacrées à la Protection de la Nature ont été imprimées sous forme de plaquette et servent de matériel de propagande pour la défense de l'oeuvre de l'Institut. Elles s'intitulent "Protection de la Nature et évolution humaine", par P.L.DEKEYSER, de l'Institut d'Afrique noire à Dakar, et "L'Avenir de la Protection de la Nature dans les Etats de la Communauté", par R.MALBRANT, Membre du Conseil Economique de la République Française.

c) Publications diverses

Avant la proclamation de l'indépendance du Congo, la propagande a été l'objet d'un effort tout particulier. Les événements ont inévitablement entraîné un ralentissement dans ce domaine.

Des causeries sur les activités de l'Institut ont été enregistrées et envoyées aux services de radiodiffusion de Léopoldville qui étaient chargés d'en faire la traduction dans les différentes langues congolaises à l'intention des émetteurs provinciaux.

Une campagne a été menée dans les milieux scientifiques internationaux afin d'attirer l'attention sur la menace dont était l'objet le sanctuaire des gorilles de montagne du Parc National Albert. De nom-

breux journaux et revues belges et étrangers ont répondu à cet appel. Cette campagne avait également pour but de souligner l'intérêt international des Parcs Nationaux et plus particulièrement la conservation des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi.

Considérant la nécessité d'intensifier la propagande en faveur des Parcs Nationaux par des articles de presse, l'Institut s'est attaché la collaboration de M. A. MANKOWSKI, journaliste. Sous sa plume, une série d'articles ont paru dans l'"Essor du Congo" et dans le "Pourquoi Pas-Congo" avant le 30 juin 1960.

LA REVUE FRANCAISE a édité un numéro spécial sur les réalisations de la Belgique au Congo. L'Institut a participé aux frais de cette publication, qui consacrait un article aux Parcs Nationaux du Congo.

9. DIVERS

Situation de l'Institut

Actu. Version

Le 30 juin 1960, la Belgique accordait l'indépendance au Congo Belge. De ce fait, à cette date, l'Institut se trouvait placé d'office sous l'autorité du Gouvernement de la nouvelle République. Ainsi se consacrait une première division de l'Institut, qui se trouvait partagé par des pouvoirs distincts entre la République du Congo et le Territoire du Ruanda-Urundi sous mandat de la Belgique. Bientôt se dessinait une nouvelle cause de division provoquée par le mouvement séparatiste katangais.

999 ?
dième

L'unité de l'institution représentait une garantie de pérennité et d'uniformité dans l'action. On doit donc déplorer qu'une oeuvre intéressante la collectivité humaine n'ait pu être placée à l'abri des remous et des divisions politiques.

D'autre part, les événements consécutifs à l'octroi de l'indépendance ont eu une profonde répercussion dans l'administration des Parcs Nationaux. Le Parc National Albert, notamment, était laissé sans guides expérimentés et des troubles locaux rendaient la situation difficile au Parc National de la Garamba et au Parc National de l'Upemba.

Cependant des signes réconfortants apparaissaient. Alors qu'on pouvait avoir quelque appréhension sur le sort futur de l'institution dont la raison d'être aurait pu échapper aux nouveaux détenteurs du pouvoir, au contraire on a trouvé auprès des autorités congolaises, tant à l'échelon du Gouvernement central qu'à celui des provinces, une très grande compréhension à l'égard de cette oeuvre de protection de la Nature et la volonté manifeste de conserver les trois parcs nationaux du Congo dans leur intégrité. Une propagande, intensifiée particulièrement au cours des deux dernières années, portait ainsi ses fruits.

On peut donc se réjouir, et de nombreux milieux étrangers, intéressés à la conservation de cette oeuvre magistrale, se réjouiront également de constater que les craintes étaient exagérées et que cette protection des ressources naturelles a su éveiller un intérêt compréhensif chez ceux de qui dépend dorénavant l'avenir d'une réalisation qui fait honneur à ceux qui la possèdent.

Certes, on a abordé une période de transition au cours de laquelle des difficultés se présenteront encore dans le domaine de l'administration et dans celui du choix de formules adaptées aux situations nouvelles. Mais, sans aucun doute, les bonnes volontés manifestes rencontrées jusqu'à présent permettent d'augurer une normalisation rapide dans les différents domaines de l'administration si le problème crucial du financement peut être résolu.

Il faut, en effet, considérer qu'à l'encontre d'autres activités, pour lesquelles une suspension temporaire ne présente pas un caractère dramatique et irréparable, pour les Parcs Nationaux une suspension du paiement des salaires du personnel entraînerait l'effritement et la disparition de la surveillance avec comme corollaire une destruction rapide de la flore et surtout de la faune. Un tel aboutissement serait irrémédiable, car nombre d'espèces, si elles sont réduites à quelques individus, ne seraient plus en mesure de reconstituer leurs effectifs et disparaîtraient. Tel serait inévitablement le cas pour les espèces dont l'habitat aurait été modifié et c'est une des grandes appréhensions que l'on peut avoir à l'égard de la conservation du gorille de montagne.

Statut futur de l'Institut *1^{ère} Version*

un projet
Un ~~avant-projet~~ *de nouveaux* statuts de l'Institut ~~ont~~ *est* été rédigé, suite à la demande qui en a été faite par M. P. LEBUGHE, Commissaire Général à l'Agriculture du Gouvernement de la République. ~~Un autre document a été préparé afin de satisfaire aux dispositions de l'ordonnance n° 334/144, du 12 septembre 1960, du Président du Katanga.~~

l'Institut
Antoine
Yvonne
quel sera finalement le statut de l'Institut s'indique de poursuivre comme par le passé en attendant que des décisions définitives aient pu être prises par les autorités responsables. C'est pourquoi, un certain nombre de mandats de membres de la Commission administrative venant à expiration le 31 décembre 1960, l'Institut a suggéré de proroger les mandats en cours pour une durée indéterminée.

Situation budgétaire

Fort heureusement, l'Institut n'a pas eu à pâtir d'une défaillance dans l'octroi des crédits. Certes ces derniers ont parfois été obtenus avec des retards considérables, mais, grâce à l'intervention d'avances consenties par le Ministre des Affaires Africaines, la plupart des engagements ont pu être honorés dans des délais satisfaisants.

La totalité des crédits prévus pour l'année ont été versés par le Ministère des Affaires Africaines pour le 1er semestre et par le Gouvernement de la République pour le 2ème. Toutefois, certains crédits, prévus pour l'assistance technique et scientifique métropolitaine, versés au compte de l'Institut, à Léopoldville, s'y trouvent bloqués.

Il faut souligner que si les services, tant d'Afrique que d'Europe, ont pu affronter la situation sans entraves budgétaires majeures, et même faire face à d'importantes dépenses imprévues, le mérite en revient à une stricte politique d'économie imposée dès le début de l'année. Grâce à l'application des mesures de prévoyance, non seulement il a été possible d'assurer le paiement normal de tout le personnel et d'accorder certaines indemnités de circonstance, mais surtout de permettre la constitution de réserves dont toute la valeur se révélera au cours des premiers mois de l'année 1961.

Ces résultats sont la conséquence d'une gestion prudente, attentive et saine.

Certes, cette gestion n'a pas été aisée et les services métropolitains ont eu à faire face à un travail considérable en raison de prévisions budgétaires remaniées d'innombrables fois en vue de les ajuster à des dispositions ou des conditions nouvelles.

La séparation des pouvoirs entre le Congo et le Ruanda-Urundi a entraîné une comptabilisation séparée à partir du 1er juillet 1960, mais, en outre, en raison de la position séparatiste du Katanga, le Gouvernement de la République n'est plus intervenu pour subsidier le Parc National de l'Upemba à partir du 4ème trimestre. Ainsi, l'intervention financière, prise en charge par le Katanga, entraînait une complication comptable supplémentaire.

Voyage d'inspection

M. Ch. VANDER ELST, Membre du Comité de Direction, a visité les Parcs Nationaux du Congo entre le 12 février et le 11 avril 1960. Il a con-
signé dans un rapport les considérations suggérées par son voyage d'inspection.

B. AFRIQUE

IX. PERSONNEL

A la suite des événements survenus au Congo au mois de juillet, les femmes et enfants du personnel européen ont été contraints de rentrer en Belgique. A Bruxelles, toutes les dispositions avaient été prises pour assurer l'accueil des réfugiés et pour mettre à leur disposition des moyens d'existence.

Par suite des circonstances, les membres du personnel du Parc National Albert ont dû se replier au Ruanda-Urundi pour rentrer ensuite en Europe :

MM. Cl.CORNET d'ELZIUS, Conservateur à la Station de la Rwindi, et O.KINT, Conservateur-adjoint à la Station de Mutsora, sont rentrés respectivement le 15 août en congé régulier et le 3 octobre en congé anticipé.

M.MICHA, Conservateur en Chef, le 28 octobre
P.BAERT, Conservateur-adjoint, le 28 octobre
G.ROUSSEAU, Conservateur-adjoint, le 6 août

M. J.HAEZAERT, Conservateur du Parc National de la Kagera, est rentré en congé normal le 22 août 1960. M. G.DE LEYN, Ingénieur agronome principal, détaché par l'Administration du Ruanda-Urundi, a été engagé pour assurer son remplacement et a rejoint son poste le 26 juillet 1960.

En raison du retour en Europe de M. C.FRANCART, le 19 septembre 1960, M. P.BOUCKAERT, Assistant, qui se trouvait en congé régulier, a accepté de le remplacer au Parc National Albert.

Au 31 décembre, la situation du personnel se trouvant en place se présente comme suit :

PARC NATIONAL ALBERT - Station de Rumangabo

MM. Anicet MBURANUMWE, Conservateur en Chef
Théodore KANYERE, Conservateur-adjoint principal

- Station de la Rwindi

M. Basile MUNYAGA, Conservateur-adjoint

- Station de Mutsora

M. Jean RENZAHO, Conservateur-adjoint

- Rutshuru

M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission scientifique permanent

à mentionner, selon moi, le nom d'un ch. de m. sp. à Nyagatare

*qu'il
X
à mentionner*

*chef de Poste
MBULU 999*

chef de P. Shintona

PARC NATIONAL DE LA KAGERA

MM. G.DE LEYN, Conservateur-adjoint principal
D.PHILIPPET, Assistant

1ère Version

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

MM. A.ORY, Conservateur du Parc National de la Garamba
F.MIESSE, Assistant

Parc National de l'Upemba - Station de Lusinga

MM. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba
P.BOUCKAERT, Assistant

MM. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba
P.BOUCKAERT, Assistant

- Station de Kayo

M. J.de WILDE, Conservateur

Gardes et travailleurs

<u>Parc National</u>	<u>Gardes</u>	<u>Travailleurs</u>
<u>Parc National Albert</u>		
Station de Rumangabo	90	30
Station de la Rwindi	79	41
Station de Mutsora	71	44
<u>Parc National de la Garamba</u>	62	46
<u>Parc National de l'Upemba</u>		
Station de Lusinga	40	56
Station de Kayo	40	23
<u>Parc National de la Kagera</u>	<u>46</u>	<u>30</u>
	428	270

X. ACTIVITE GENERALE

1. PARC NATIONAL ALBERT

Dès la deuxième quinzaine de juillet, les différents postes ont été privés de titulaires, mais, grâce à l'initiative du Gouvernement Provincial du Kivu, le 1er août un Conservateur en Chef était nommé qui reprenait immédiatement l'administration en mains.

Ce Conservateur en Chef, M. Anicet MBURANUMWE, dès qu'il l'a pu, a mis l'Institut au courant de la situation et a fait parvenir à Bruxelles ses rapports et les comptabilités dont il pouvait disposer. On doit reconnaître la tâche extrêmement difficile devant laquelle s'est trouvé ce jeune élément, issu récemment de l'Ecole de Moniteurs agricoles de Butembo.

Les gardes sont restés fidèles à leur poste et ont manifesté un très louable attachement à leurs fonctions.

Diverses revendications en matière de pêche avaient déjà reçu certaines satisfactions avant le 30 juin. Néanmoins d'autres revendications sont présentées qui visent non seulement des droits de pêche, mais aussi l'occupation de terres. Fort sagement le Gouvernement Provincial y a mis opposition et a décidé de créer une Commission d'enquête chargée d'en examiner le bien-fondé.

A) STATION DE RUMANGABO

1er semestre

Les litiges relatifs aux limites du Parc National Albert, en région de Rugari-Kakomero-Rutshuru, seront réglés sur le terrain à l'occasion de l'abornement qui doit y être effectué. En ce qui concerne la limite, désignée à l'alinéa 16 de l'annexe au Décret du 12 novembre 1935 comme étant constituée par une droite joignant le confluent des rivières Rutshuru et Rugera, énoncé qui est apparemment erroné par suite d'une cartographie incorrecte, la solution d'adopter comme nouveau point-limite le confluent des rivières Ishulo et Rutshuru a été approuvé.

L'abreuvoir du bétail de Kibumba (Congo) ne fonctionnant plus, les éleveurs de la région ont été autorisés de venir abreuver leur bétail à la mare de Kikeri, en bordure des limites du Parc National. Cette mare fait d'ailleurs l'objet d'une tolérance par laquelle les natifs de l'endroit sont autorisés à y puiser de l'eau en saison sèche.

Au cours d'une inspection entre le lac Kivu et le volcan Rumoka il a été constaté que la partie située à l'Ouest de la piste menant à Fuko paraît exempte d'infractions. Par contre, la zone s'étendant autour de l'enclave de Nzuro porte de nombreuses traces de coupes de bois pratiquées par les habitants de l'enclave, qui considèrent cette zone comme leur étant rétrocédée.

Malgré les engagements pris par l'Administration du Ruanda-Urundi, plus aucun travail de débroussaillage n'a été entrepris aux nouvelles limites depuis janvier 1959. Toute l'aire rétrocédée au Tamira est devenue le terrain de chasse de prédilection des Batwa qui y braconnent, avec leurs chiens, d'une manière systématique.

Lors d'une inspection de la zone Kibumba-Tamira, entre 2.500 et 2.650 m d'altitude, 96 habitants de Kibumba (hommes, femmes et enfants) furent surpris se livrant à la coupe de bambous en terrain rétrocédé. Des dizaines d'habitants de cette région parcourent régulièrement de grandes distances, porteurs de lourdes charges, récoltées 700 m plus haut que leur village. La plantation de bambous aux abords des villages aurait été une mesure de bon sens, mais les milieux coutumiers ne semblent pas s'en être préoccupés, ~~aurait été~~ une mesure de bon sens propre à éviter la dégradation des peuplements protégés. On ne s'en est pas préoccupé.

Union
semble pas à la tte

Une nouvelle menace pèse sur le Parc National Albert dans la partie du Djomba, contiguë à l'Uganda, où résident depuis de nombreuses années 250 familles Watutsi possédant environ 2.200 têtes de bétail. Les autochtones, sujets du Mwami NDEZE, excédés par les dégâts commis aux cultures par le bétail divaguant des Watutsi, réclament leur départ. Mais l'Administration envisage d'amputer le Parc National Albert, pour y installer ces Watutsi sur des terres, cependant du Bwisha, alors qu'à quelques kilomètres à l'Ouest existent de vastes régions pratiquement non peuplées.

Au mois d'octobre 1959 une réunion confidentielle s'est tenue entre les autorités territoriales du Kivu en vue d'examiner la situation du Parc National Albert et d'en discuter les possibilités de démembrement tout au moins partiel. Le Service provincial des Titres fonciers aurait été chargé de procéder à des enquêtes.

Le motif invoqué est la situation démographique dont le développement ne pouvait être prévu lors de la création du Parc National. Il semble qu'au cours de cette réunion, les interlocuteurs ne se soient pas préoccupés du caractère absolument temporaire de toute solution prise au détriment du Parc National Albert pour satisfaire les besoins en terres agricoles des populations en progression. Si cette solution de facilité était adoptée, nul doute que peu d'années s'écouleraient avant que le problème ne se pose à nouveau avec la même acuité car les ressources en terres fertiles du Parc National sont relativement réduites. La solution réelle réside dans une expansion centrifuge des populations vers l'Ouest, mais l'Administration y est restée fermée; il est évident que pour elle le sacrifice de biocénoses protégées depuis trente ans importait peu du moment qu'il apaisât ses préoccupations du moment.

2ème semestre

Du fait de la séparation des pouvoirs entre le Congo et le Ruanda-Urundi, la partie ruandaise du Parc National Albert a été détachée et ne dépend plus, au point de vue de la surveillance, de la Station de Rumangabo.

Aucun fait bien particulier n'est signalé pour les secteurs sud, sinon de fréquentes incursions du bétail banyaruandais sur le territoire du Congo. De sévères mesures de répression ont été prises, dont la saisie du bétail qui n'est remis que contre une amende de 1.000 frs par tête.

Les délits de braconnage sont peu élevés et, dans leur répression, le Conservateur en Chef a été très largement assisté par les autorités administratives locales.

Le gîte de Kabara, installé près de la tombe de Carl AKBLEY et qui avait été longtemps occupé par M. G.B.SCHALLER pour ses observations sur les gorilles, a été détruit. On soupçonne les pasteurs ruandais d'être les auteurs de cet acte de malveillance.

B) STATION DE LA RWINDI

1er semestre

L'Institut a été informé qu'étant donné les propositions des autorités locales et du Gouvernement Général, le plafond de pêche, accordé à la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard, est porté à 7.500 tonnes, à partir de l'année 1960.

Simultanément le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et le Gouverneur de la Province du Kivu, ont proposé d'établir un aéroport dans l'enclave de la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard, à Vitshumbi, avec une extension de cette enclave. En contrepartie, les plaines de secours de Vieux-Beni, d'Ishango et de Katanda seraient abandonnées. Ces autorités ont été informées de la désapprobation de l'Institut à un tel projet, non sans dangers du point de vue technique.

Parmi les infractions relevées signalons que les pêcheurs ugandais ont recommencé à pêcher dans les eaux congolaises. Un avertissement leur a été donné par l'intermédiaire des services de la Douane. A la fin du mois d'avril, une centaine d'autochtones ont envahi le Parc National Albert dans la région de Kamande pour pêcher dans le lac Edouard. Ces Congolais ne paraissaient pas animés de mauvaises intentions mais avaient été influencés par les menées d'un parti politique. On leur avait fait croire qu'ils pouvaient se livrer impunément à la pêche, le Parc National ayant été supprimé. La majorité de ces autochtones se retirèrent aux premières injonctions, mais un petit nombre d'entre eux se montra réfractaire et l'intervention de la Force Publique fut nécessaire pour mettre fin à cette incursion intempestive.

Un nouveau recensement de la faune a été effectué dans la région située au-delà de la Rutshuru. Les chiffres sont du même ordre de grandeur que les précédents. On observe une nette augmentation des topis dans le secteur de Kamuhorora, due à des concentrations sur les zones brûlées expérimentalement.

Environ 600 herbiers ont été expédiés à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, à Yangambi, pour détermination.

M. P.BAERT, Délégué aux Visites, a été chargé de la surveillance des travaux de construction depuis le départ de M. A.BERTOLUTTI, conducteur de travaux.

La maison du Délégué aux Visites a été mise en service au mois de janvier. Le camp des gardes de Kisaka a été reconstruit et est terminé, la reconstruction de celui de Lunyasenge est en cours.

2ème semestre

Des difficultés ont été rencontrées pour l'administration des secteurs centre du Parc National Albert en raison de l'instabilité du personnel dirigeant, dont deux conservateurs-adjoints ont dû être révoqués successivement.

Voulant profiter d'une situation transitoire, les populations de l'Uganda, voisines des limites, ont intensifié leurs actes de braconnage. Plusieurs embarcations à moteur ont été saisies sur le lac Edouard et 24 délinquants ont été arrêtés en une seule occasion.

Un incident très grave s'est produit dans la région de l'Ishasha où, à cinq reprises déjà, d'importants groupes de braconniers avaient été signalés. Une patrouille de 8 gardes ayant rencontré 21 braconniers ugandais qui venaient de massacrer deux hippopotames en voulant appréhender les délinquants, se sont vus assaillir et au cours de l'engagement l'un des gardes a été tué et un autre grièvement blessé. Le garde tué s'est défendu avec un véritable héroïsme. Il est d'ailleurs signalé que certains gardes des secteurs centre se comportent d'une façon remarquable.

Au mois de novembre également, un autre garde a été tué par un buffle dans le secteur de Kibirizi. Ce buffle était blessé et on doit voir là une conséquence de la recrudescence du braconnage. Antérieurement la passivité des grands animaux de la plaine des Rwindi-Rutshuru était proverbiale et jamais aucun accident ne se produisait malgré l'intensité de la circulation, tant celle des visiteurs et du personnel de surveillance, que celle se produisant sur la route publique qui traverse cette plaine et la route accédant à la Coopérative des Pêcheries du lac Edouard.

Au mois de juillet, le bruit avait été propagé parmi les populations que l'indépendance du Congo avait eu pour conséquence la suppression du Parc National Albert. Immédiatement il en est résulté un envahissement du Parc National qui, heureusement, a pu être rapidement enrayeré par les dispositions énergiques prises par le Gouvernement Provincial et les autorités locales. Un important village réinstallé ainsi à Kamande a été immédiatement éliminé. Sporadiquement sont encore rencontrés des gens qui viennent s'installer et chasser sur la foi des rumeurs qui persistent à répandre que le Parc National n'existe plus. La répression est active et les sanctions, appliquées aux délits, sont beaucoup plus sévères qu'auparavant. On peut en déduire que l'ordre sera rapidement rétabli et que les infractions iront en se raréfiant.

Comme il était à prévoir, les événements ont eu une profonde répercussion sur le mouvement touristique. Le courant croissant de visiteurs s'est brusquement tari. Durant le mois d'octobre cependant on enregistrait une légère reprise avec une trentaine de visiteurs. Le retour des communications à un régime normal, ainsi que la garantie de sécurité, provoqueront inévitablement un accroissement rapide des visites du Parc National Albert, qui sera toujours la principale attraction touristique du Congo.

-27-

Il faut rendre hommage aux autorités du Gouvernement Central et aux autorités provinciales qui l'ont très bien compris et qui, en de nombreuses occasions déjà, ont manifesté leur désir de maintenir intact cet appréciable patrimoine congolais.

C) STATION DE MUTSORA

1er semestre

Il résulte de différentes enquêtes menées par le Conservateur-adjoint que la région la plus menacée, faisant l'objet des revendications territoriales des leaders politiques, est située en bordure du Maseki, au Nord-Est du Tshiaberimu, près de la plaine de Kiavinyonge-Museya.

Les recensements de grands mammifères ont été poursuivis dans la savane de la Semliki. Ces comptages ont été étendus vers le Nord, couvrant ainsi toute la savane. Un recensement des oiseaux aquatiques a également été effectué au déversoir du lac, à Ishango.

La situation incertaine au Congo a entraîné une diminution du tourisme. Les résultats s'en font sentir à Ishango, comme ailleurs.

2ème semestre

Les secteurs nord du Parc National Albert et notamment ceux de la plaine de la Semliki et du lac Edouard, sont ceux qui paraissent pâtir le plus profondément de la situation.

Malgré les incontestables efforts du personnel, le braconnage y est intense. Le commis de la station, M. Marc CHINTONE a, jusqu'au mois d'octobre, assumé seul la charge difficile de Conservateur-adjoint et a fait son possible pour assurer la répression qui s'imposait. Il a été vigoureusement appuyé par l'Administration territoriale locale.

Un garde a également été tué par un buffle en même temps qu'un autre était gravement blessé.

Outre les faits de chasse, les infractions ont porté sur la circulation et les réinstallations de pêcheurs à des endroits non autorisés de la Semliki et du lac Edouard. Le site touristique d'Ishango a été ainsi occupé. Immédiatement des mesures ont été prises contre cette menace de détérioration d'un des plus beaux endroits du monde.

2. PARC NATIONAL DE LA KAGERA

1er semestre

Devant l'intensification du braconnage au Parc National de la Kagera et les déprédations causées par les braconniers aux camps des gardes, dont six ont été pillés et incendiés au cours du mois de décembre 1959, un peloton de gendarmerie a été détaché pour assister le Conservateur dans les opérations de répression. Des remerciements ont été adressés au Résident spécial du Ruanda.

Les infractions et les actes de vandalisme étant en majorité imputables à des Banyambo venant du Tanganyika Territory, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a été sollicité d'intervenir auprès des autorités britanniques par la voie de l'attaché diplomatique à Léopoldville.

Dans le courant du mois de février, 4 gendarmes congolais se déplaçant en véhicule tous terrains, ont une seconde fois été mis à la disposition du Conservateur pour l'accompagner dans ses tournées d'inspection. Toute la région lacustre du Parc National de la Kagera a été parcourue depuis le lac Mihindi jusqu'à Ihema, soit sur une distance de plus de 80 kms. La présence de ces militaires a remonté le moral des gardes, tout en affirmant l'autorité du Conservateur. Cette intervention fut donc très salutaire.

Des opinions ont été émises tendant à envisager, dès maintenant, de faire des rétrocessions territoriales en faveur des Banyambo. Le Comité de Direction ne s'est pas rallié à cette manière de voir. Seule une solution d'ensemble peut être prise en considération, au moment où le gouvernement aura fait connaître ses intentions.

La qualité des gardes du Parc National de la Kagera laissant à désirer, il a été envisagé de recruter des gardes étrangers à la région. Toutefois, selon l'avis du Conservateur pareille mesure serait inopportune en raison de la situation politique et risque de faire surgir des conflits graves.

Le problème du ravitaillement des gardes a été résolu par un accord réalisé avec le gérant du guest-house de Gabiro. Le supplément du coût actuel de la ration est compensé par l'économie faite dans le domaine des transports, ainsi que dans l'utilisation rationnelle du personnel européen de la Station.

2ème semestre

Les remous politiques, desquels le Ruanda-Urundi n'est pas à l'abri, ont leur répercussion sur la mentalité des populations parmi lesquelles s'affaiblit le respect de l'ordre. Ainsi, l'on voit reprendre avec intensité le braconnage dans plusieurs secteurs du Parc National de la Kagera, y compris le Territoire-annexe. Des bandes de braconniers, dépassant parfois cinquante individus, procèdent à des massacres parmi la faune. Les patrouilles de surveillance sont fréquemment l'objet d'attaques et se voient contraintes de se replier devant des forces plus nombreuses.

Des Banyambo et d'autres autochtones venant du Karagwe (Tanganyika Territory) poursuivent leurs incursions. De nombreuses installations dans les flots des marécages de la Kagera ont été repérés et détruits. Ces délinquants pratiquent principalement la pêche et poursuivent la destruction des crocodiles.

Les travaux de construction, d'ailleurs pratiquement terminés en ce qui concerne la station de Gabiro, ont été mis au ralenti, ce qui a permis de faire participer l'Assistant à la surveillance sur le terrain.

Au mois de juillet, la présence d'éléphants avait été observée par le Conservateur. Ces éléphants devaient venir du Territoire du Tanganyika et avaient vraisemblablement traversé la Kagera en un point favorable. Ultérieurement, plus aucune trace de leur présence n'a été aperçue et l'on peut supposer que ces pachydermes sont retournés dans la région dont ils venaient et dont ils s'étaient éloignés pour une cause quelconque.

3. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

1er semestre

Le principe de l'ouverture du Parc National de la Garamba au tourisme a été admis, suivant le vœu émis par le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Des suggestions en ce qui concerne les modalités d'application ont été demandées à M. le Conservateur en Chef. L'ouverture d'un circuit touristique, au départ de Nagero et aboutissant à Faradje, a été reportée à l'année prochaine. En raison du manque de visibilité, la période de circulation sur cette piste a été fixée du 1er février au 31 mai de chaque année.

Aucune demande de rétrocession de terres n'a été introduite par les populations autochtones limitrophes.

La réserve créée par le Soudan en bordure du Parc National de la Garamba est effectivement gardée et les résultats de cette protection paraissent efficaces.

Un sérieux effort de redressement a été entrepris dans le domaine de la surveillance.

Par suite des restrictions budgétaires, quelques travailleurs ont dû être licenciés, dont certains en service depuis la création de la Station.

2ème semestre

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles ils ont eu à faire face, le Conservateur du Parc National de la Garamba et son assistant sont restés sur place. Il est certain que cette attitude a sauvé ce Parc National d'un envahissement par les populations voisines qui n'auraient pas manqué de profiter d'une absence d'autorité. Fort heureusement le Conservateur a pu déjouer les manœuvres de certains membres du personnel qui ont tenté de provoquer son élimination. Les autorités locales ont reconnu sa bonne foi et ont accordé leur confiance à M. ORY.

L'ensemble des gardes et des travailleurs est resté fidèle et a manifesté son dévouement à la cause de l'Institut. L'administration est normale, ainsi que la surveillance du Parc National qui ne paraît pas subir une recrudescence de braconnage. La période sous revue est d'ailleurs peu propice à cette pratique, en raison du manque de visibilité due à la hauteur des herbes.

Après des autorités provinciales le Conservateur a également rencontré une excellente compréhension et le problème des crédits nécessaires à la gestion étant résolu pour l'année en cours, la bonne marche du service est assurée.

4. PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

Au Parc National de l'Upemba le Conservateur titulaire et son adjoint sont restés en fonction d'une façon continue. L'Assistant qui avait en charge le secteur sud est rentré en Belgique mais a été immédiatement remplacé.

A) STATION DE LUSINGA

1er semestre

M. le Conservateur en Chef a fait part de la gravité de la situation entraînée par la réinstallation de populations dans le Parc National de l'Upemba et de son intervention auprès du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Katanga. Ce dernier lui a signifié que l'évacuation des populations, illicitement réinstallées dans le Parc National, ne pouvait être envisagée en raison du climat politique.

Il convient de noter que toutes les réinstallations signalées, comme toutes les pratiques menées dans le Parc National de l'Upemba, n'ont rencontré aucune opposition de la part de l'Administration territoriale.

Au cours du mois d'avril, des différends ont surgi tendant à une répartition des terres entre partis politiques. Des assaillants armés ont chassé les gardes de leur poste situé dans le Parc National.

M. J. de WILDE, Conservateur à la Station de Lusinga, ayant fait des remarques sur la dégradation des têtes de source au Parc National de l'Upemba, consécutives selon lui à des feux courants, une tentative de protection d'une tête de source, choisie à cet effet, est en cours de réalisation au moyen de feux préventifs circonscrits et contrôlés.

Conformément au programme plaçant la période d'instruction des gardes durant les mois de saison des pluies, un premier contingent de 27 gardes a suivi l'instruction sous la direction du Chef de la Station.

2ème semestre

Les autorités du Katanga et notamment son Président ont à plusieurs occasions manifesté leur ferme résolution de maintenir ce Parc National et même de le maintenir dans les limites fixées par la Commission de délimitation de 1957. La situation politique a néanmoins eu des répercussions profondes, car elle a favorisé des réinstallations de populations dont le mouvement s'était manifesté déjà antérieurement, mais qui a pris une ampleur inquiétante. Il y a tout lieu d'appréhender que cette occupation humaine entraînera la destruction définitive de la végétation et de la faune auxquelles les populations réinstallées n'accordent aucun ménagement. Il s'agit principalement de la partie nord du Parc National jusqu'à la Lufira et de la région du lac Upemba.

En raison de la situation générale, le personnel de surveillance se voit totalement incapable de réprimer les délits.

Le 28 septembre, la station centrale de Lusinga a été l'objet d'une sauvage agression de la part de factions dissidentes venues de la chefferie Kayumba, avec laquelle les différends ont été constants depuis la création du Parc National et malgré toutes les concessions faites en sa faveur. Le pillage n'a ménagé aucune habitation, tant les logements du personnel congolais que ceux des Européens. Les bâtiments en matériaux provisoires ont été incendiés et les autres sacagés. Les dégâts sont importants et la remise en état s'avère laborieuse et longue. Heureusement, il n'y eut aucune victime, des mesures d'évacuation de dernière minute ayant pu être prises.

Malgré l'état de la station, celle-ci fut réoccupée un mois après l'agression. Le Gouvernement du Katanga a ordonné une enquête et l'évaluation des dégâts est en cours.

Le pont sur la rivière Munte, qui était en voie de reconstruction, a été détruit ainsi que le bac permettant le passage de la Lufira.

Les crédits ne sont plus accordés par le Gouvernement Central pour le Parc National de l'Upemba. Le Conservateur a pu obtenir un financement auprès du Gouvernement du Katanga et a obtenu également l'assistance de l'Union Minière du Haut-Katanga, ainsi que du Comité Spécial du Katanga. Le Touring Club du Katanga a apporté un appui financier pour permettre l'achèvement du circuit touristique de la Munte.

B) STATION DE KAYO

1er semestre

Deux parcelles faisant partie de la concession de M. J. LEBRUN ont été reprises, dont une parachat, en vue de l'installation de la Station du Secteur Sud du Parc National de l'Upemba. La construction et l'aménagement de la Station est en cours d'exécution, suivant les plans soumis par le Conservateur-adjoint, et sous réserve de quelques modifications de détail.

L'expérience a prouvé la nécessité et l'utilité de grandes randonnées de surveillance jusqu'au coeur de la réserve naturelle, le braconnage n'étant pas seulement pratiqué en limite mais s'étendant jusqu'au centre de la réserve.

Le Comité de Direction a marqué son accord à l'établissement d'un circuit touristique dans le secteur Sud.

Un mirador a été construit à la mare Mutoma Ntambo, à 50 km de Lubudi et à 33 km de la Station de Kayo. Cet édifice, parfaitement dissimulé, permet de faire des observations sur la faune de la région. Des ponts sur la Gulungu, Lungeya et Kulumaziba ont été construits pour faciliter la circulation de surveillance et le contrôle des postes de gardes.

2ème semestre

La situation dans le secteur sud du Parc National de l'Upemba est meilleure et n'a fait l'objet d'aucun trouble. La surveillance a pu y être assurée d'une façon à peu près normale, bien qu'elle soit entravée par suite de difficultés rencontrées pour les déplacements et la présence parmi les gardes d'éléments appartenant à des partis opposés.

Peu d'infractions ont été relevées. Il est signalé que la piste de la Mwale a dû être barrée pour empêcher des circulations vers l'intérieur du Parc National.

La piste touristique de la Gulungu a été partiellement aménagée.

La construction de la maison de passage de la nouvelle station de Kayo a été poursuivie. Toutefois, les difficultés de trouver les matériaux nécessaires, qui actuellement doivent être payés comptant, rendent la poursuite des travaux aléatoire.

XI. ACTIVITES SCIENTIFIQUES

1. OBSERVATIONS PERMANENTES

Les observations permanentes habituelles ont été poursuivies durant toute l'année, c'est-à-dire les observations éco-climatiques et sismologiques, ces dernières jusqu'au moment où le personnel spécialisé de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale a été en mesure de contrôler le bon fonctionnement des appareils.

Dans le domaine du recensement de la faune, des comptages ont encore été effectués, au cours du 1er semestre, dans la plaine des Rwindi-Rutshuru.

Rentré en Belgique, M. le Conservateur Cl.CORNET d'ELZIUS, poursuit le classement sur fiches perforées de tous les renseignements recueillis au cours des années précédentes. Un subside de la Fondation pour Favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo, lui a permis d'acquérir le matériel nécessaire à ce classement.

Au Parc National de la Kagera, des observations éco-climatiques locales ont été entreprises par le Conservateur, tandis qu'en collaboration avec le Conservateur du Domaine de chasse du Mutara, il a commencé des recensements de la faune ainsi que des observations sur les migrations des ongulés entre le Parc National et le Domaine de chasse.

2. MISSIONS D'EXPLORATION

En collaboration avec M. X.MISONNE, Professeur à l'Université Lovanium, M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent, a abordé une étude approfondie des rongeurs du Parc National de la Kagera.

M. le Docteur A.KORTLANDT s'est rendu au Parc National Albert en vue de compléter ses observations sur le comportement des singes.

M. G.SCHALLER a terminé, à la fin du mois de septembre, l'étude du comportement des gorilles de montagne, dans le secteur du Mikeno, qu'il avait entreprise depuis le mois de février 1959, accompagné dans ses débuts par M. T.EMLEN.

M. H.HEDIGER, Directeur du Jardin Zoologique de Zürich, accompagné de son assistant, M. BLANCPAIN, s'est rendu dans les Parcs Nationaux Albert, de la Kagera et de la Garamba, pour y procéder à des observations comparatives sur la psychologie animale en relation avec les études qu'il y fit en 1948.

Le Chargé de mission de l'Institut, M. J.VERSCHUREN, est resté sans désenrayer à son point d'attache de Rutshuru d'où il a poursuivi ses explorations et ses observations. M. VERSCHUREN, actuellement en prolongation de terme, achèvera son programme de recherches au début de l'année 1961 et rentrera ensuite en Europe.

XII. TOURISME

Les événements consécutifs à la situation politique au Congo, comme il se conçoit, ont tari tout mouvement touristique au cours du 2ème semestre. On relève cependant quelques visiteurs au Parc National Albert, mais les renseignements obtenus sont trop fragmentaires pour qu'on puisse avoir une vue d'ensemble.

La désorganisation de l'administration des stations a privé les services métropolitains des éléments nécessaires à l'établissement des statistiques sur le nombre de visiteurs. Néanmoins, pour le 1er semestre, la statistique pour le camp de la Rwindi est la suivante :

Visiteurs payants	:	- résidants	1.018
		- non résidants	847
Visiteurs non payants	:	- résidants	383
		- non résidants	72

			2.320

Les recettes comptabilisées se montent à 735.389,--frs contre 1.568.425,50 frs en 1959.

XIII. CONSIDERATIONS GENERALES

Si les troubles qui se sont produits dans les régions où se situent les Parcs Nationaux du Congo justifiaient les pires appréhensions, en clôturant cette année 1960, on trouve quelque motif de réconfort en constatant l'attitude compréhensive des autorités congolaises. Celles-ci ont très bien saisi l'incalculable valeur des Parcs Nationaux au point de vue du prestige national et aussi l'importance qu'ils revêtiraient un jour, sur le plan économique, par l'attrait touristique considérable qu'ils représentent à condition d'être conservés intacts.

On doit formuler l'espoir que cette attitude sera maintenue indéfectiblement et tout porte à croire qu'elle le sera.

En toute objectivité, il faut reconnaître que l'Institut a rencontré beaucoup de bonnes volontés parmi les autorités congolaises pour l'assister et poursuivre une oeuvre dont la réputation n'est plus à faire dans le monde. On ne peut que s'en réjouir. Les Parcs Nationaux constituent des monuments naturels qui méritent d'être conservés à l'abri de toute déprédation avec autant d'attention que les pays civilisés mettent à protéger les irremplaçables oeuvres humaines artistiques et architecturales du passé. Les réserves de flore et de faune peuvent être considérées comme plus précieuses encore car, non seulement elles constituent un témoignage du cadre ancestral, mais aussi parce qu'elles recèlent d'immenses possibilités à la Science dans des domaines dont on entrevoit à peine les perspectives aujourd'hui.

C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'il revient à l'Etat de prendre toutes les mesures de stricte conservation en assurant l'existence de ce patrimoine national et en le protégeant contre les convoitises ainsi que contre des revendications qui ne visent qu'à satisfaire des intérêts locaux ou individuels. La Belgique l'avait très bien compris antérieurement et il y a tout lieu d'espérer que les responsables des pouvoirs actuels y veilleront avec la même rigueur.

Deux écueils peuvent surgir sur la voie qui a été tracée, dont les conséquences seraient funestes pour la conservation des Parcs Nationaux s'il y était cédé :

- 1° les amputations de territoire qui pourraient être revendiquées sous divers prétextes, ainsi que le développement de servitudes telles que concessions de pêche, de coupes de matériaux ligneux ou autres prélèvements;
- 2° les sollicitations que fera naître un tourisme dont on connaît les exigences et dont la pression pourrait, s'il n'y était pris garde, refouler la conservation des milieux naturels à l'arrière plan des préoccupations.

Dans l'immédiat, le problème primordial qui doit absolument être résolu est celui des crédits à consacrer aux Parcs Nationaux dont le gardiennat doit être assuré sans discontinuité. Toute lacune entraînerait des conséquences irréremédiables.
